

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 juin 2019

## RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 69

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 1, après le mot :

« accueil »,

insérer les mots :

« des fidèles et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Notre-Dame de Paris est une cathédrale catholique en activité. Accueillir un public touristique durant la réalisation des aménagements, ouvrages et installations relatifs aux travaux de restauration est utile. Mais il convient aussi de préciser dans quelle mesure les fidèles catholiques pourront s'y rendre. Il en va de la conservation de l'intégrité d'un lieu voué au culte. A défaut, des solutions existent : un cabinet d'architectes a par exemple proposé l'édification d'une cathédrale éphémère en bois sur le parvis de Notre-Dame. S'attacher à l'édifice est primordiale. Se rappeler de sa destination première l'est tout autant.